



COMMUNE DE LABROUSSE

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 juillet 2026 à 20 h30

Le 10 juillet 2026 le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02 juillet 2026, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 7

Présents : Mmes CHASSAGNE Chrystel ; AMARAL Emmanuelle, PUYBOUFFAT Delphine.
Mrs Marcel BRUEL ; Nicolas LAMOUROUX ; OUSTRY Michel ; PRADAL Gérard.

Excusés : Elsa ROCAZEL , TOURLAN Anne, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien.

Pouvoirs : aucun.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil :

Mr Marcel BRUEL a été désigné pour assurer cette fonction.

Le procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

CAMION MASTER

Quelques soucis de fonctionnement sont apparus entraînant une panne brutale, le véhicule étant sous garantie il a été rapatrié au garage vendeur.

LOYER APPARTEMENT

L'appartement situé au-dessus de la salle communale est désormais disponible pour être mis en location, avant de fixer le montant du loyer qui sera demandé au futur locataire, le conseil municipal souhaite connaître le montant des charges locatives.

La décision est reportée à une date ultérieure.

DEMANDE DE LOCATION

Le conseil municipal est saisi d'une demande de location a usage de garage d'une partie de « l'étable » du bâtiment acquis auprès de l'indivision Raymond.

Le conseil donne une suite positive à cette demande, cette location ne pourra qu'être temporaire et liée à la future affectation de ce bâtiment.

ESCALIER EXTÉRIEUR

Suite à l'acquisition du terrain jouxtant le bâtiment abritant notamment la salle communale, il est apparu au conseil municipal intéressant d'installer un escalier extérieur qui ferait le lien entre l'appartement et le terrain appartenant à la commune.

Plusieurs propositions ont été soumises au conseil municipal, la proposition de la société C2M offrant le meilleur rapport qualité/prix est retenue.

CONVENTION CIT

La convention avec **CIT** (*Cantal Ingénierie et Territoire*) pour la maintenance du parc informatique de l'école venant à expiration, le conseil municipal décide de son renouvellement.

FOND DE CONCOURS Éclairage Public

Le Syndicat Départemental D'énergies du Cantal propose un fond de concours de 1240,00 € pour le remplacement d'un point d'éclairage public accidenté chemin du Terrain de Foot.

Ce point EP a fait l'objet déjà d'un constat avec un particulier à l'origine de sa destruction, le conseil municipal souhaite des explications du syndicat avant une prise de décision.

BARNUM REGION

Lors de la commission permanente du 25 juin 2026 du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, un barnum d'une valeur de 1 307€ a été attribué à commune de Labrousse, il devra être mis à disposition des associations communales.

MIROIR DE TRAFIC

Afin de sécuriser la sortie du chemin de Prat sur le C D 106, un miroir réfléchissant de trafic sera installé.

CHEMIN D'ESCAMBOUS

Les propriétaires du lieu-dit Escambous, souhaiteraient le passage anticipé de l'épareuse, la végétation ayant particulièrement poussé cette année, Marcel BRUEL se rendra sur place pour évaluer les travaux.

Fin de séance à 22 h 30